

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06 OCTOBRE 2020**

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Comité syndical : installation des nouveaux délégués

Les délégués représentant la commune de Tourrette-Levens au comité syndical sont donc :

En qualité de titulaires, Monsieur Pierre VITALE et Monsieur Jean-Claude MIOLLAN

En qualité de suppléants, Monsieur Gilles ARDISSON et Monsieur Bertrand GASIGLIA

Les délégués représentant la commune de La Trinité au comité syndical sont donc :

En qualité de titulaires, Monsieur Ladislav POLSKI et Madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY

En qualité de suppléants, Madame Sabrina MISSUD et Monsieur Alain BRUNETTI.

Ces délégués sont déclarés installés

2. Election d'un nouveau vice-président

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de votants	22
- nombre de bulletins blancs ou nuls	0
- suffrages exprimés	22

Monsieur Pierre VITALE a obtenu 22 voix et est donc élu en qualité de Vice-Président

Le procès-verbal des opérations de vote est joint en annexe.

3. Règlement intérieur adoption

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adopter le règlement intérieur proposé en intégralité.
Celui-ci est joint en *annexe*.

4. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Après la tenue du scrutin, son dépouillement et l'application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres titulaires et suppléants de la CAO sont :

Titulaires

- Georges REVERTE
- Rosalba NICOLETTI-DUPUY
- Jean-Marc GRILLI
- Yves GUILLON
- Thierry MERCIER

Suppléants

- Gérard STEYER
- Robert AGOSTINI
- Anaïs TOSEL
- Antoine EINAUDI
- Raymond MICHEL

5. Création et composition des comités de pilotage des compétences petite enfance, enfance/jeunesse/activités sportives, social, centre de formation, environnement et communication

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de constituer les comités de pilotage suivants :

- Petite enfance
- Enfance/jeunesse/activités sportives
- Social
- Centre de formation
- Environnement
- Communication

6. Fixation des indemnités mensuelles du Président et des Vice-Présidents et des délégués bénéficiant d'une délégation

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de respecter l'enveloppe budgétaire et indemniser les élus à la hauteur de la délégation dont ils sont effectivement titulaires, il est ainsi proposé d'attribuer les pourcentages suivants :

- Président	15,35%
- Vice-Président	10,23%
- Délégués disposant d'une délégation	10,23%

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

7. Rapport d'activité 2019 : présentation

Le rapport d'activité de l'année 2019 est établi en vertu de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le **Président** de l'Etablissement Public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de la collectivité.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont entendus.

Un exemplaire de celui-ci a été transmis au Maire de chaque commune. Il vous a aussi été remis en début de séance. Il détaille de manière exhaustive, l'ensemble des actions réalisées, pour chaque compétence statutaire.

Il n'y a pas à prendre de délibération sur ce point mais tout complément d'informations les membres du bureau se tiennent à la disposition des délégués du Comité Syndical.

II – TRAVAUX/MARCHES

1 – Réfection de l'Eglise communale de Saint-Martin-du-Var – Délégation de maîtrise d'ouvrage

- OÙ l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- De fixer le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 808 000€ TTC.
- d'autoriser M. le Président à signer la Convention ad hoc avec M. le Maire de Saint-Martin-du-Var selon le modèle annexé.

2. Fourniture de petits équipements et de produits d'entretien – Constitution d'un groupement de commandes

- OÙ l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune de Saint-André de la Roche, le SIVOM Val de Banquière, le SIVOM de l'Abadie et routes les communes membres du SIVOM
- Val de Banquière qui le souhaiteront, selon le modèle annexé

3. Fourniture de gaz – Constitution d'un groupement de commandes avec le SIVOM Val de Banquière.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité

- accepte de constituer avec le SIVOM Val de Banquière un groupement de commandes pour la fourniture de gaz couvrant la totalité des besoins du syndicat, et le cas échéant d'autoriser M. le Président à signer la Convention selon le modèle annexé.

4. Réfection des façades de l'Hôtel de Ville et de la salle des mariages de Tourrette-Levens – Délégation de maîtrise d'ouvrage – avenant n°2 à la Convention du 4 juillet 2017.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 157 000€ TTC ;
- de constater le montant des subventions à 54 500€ ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens ou son représentant un avenant n°2 à la Convention du 4 juillet 2017, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

III – FINANCES

1. Décision Modificatif N°2 – Section d'investissement

Où l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

d'autoriser l'ouverture de crédits - opérations nouvelles de 48 500 € de dépenses réelles financées par 5500 € de subventions 15 000 € de participation des communes et 28 000 d'emprunt

- de réaliser un audit pour un montant de 15 000€
- de mettre aux normes du système de chauffage du centre de formation Inter'val selon le tableau ci-dessous

Désignation	Ouverture de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Mise aux normes du système de chauffage d'Inter'val (2020/05)	12 000€	2 000€	10 000€	0€

- de modifier des ouvrants du service jeunesse de Saint-André de la Roche selon le tableau ci-dessous

Désignation	Ouverture de crédit	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Modification des ouvrants du service jeunesse à Saint-André de la Roche (2020/06)	21 500€	3 500€	18 000€	0€

- de l'ouverture de crédits – dépenses financières, pour un montant de 6,96 € (remboursement d'une part d'annuité d'emprunt à la métropole)
 - Ouverture de crédits - opérations pour comptes de tiers - Ouverture de crédits sur le chapitre 45 (opérations pour compte de tiers) afin de rediriger des fonds propres versés par les communes sur les bonnes opérations et clôturer des opérations à hauteur de 151 756.48 €
 - de l'ouverture de crédits - opérations patrimoniales d'ordre
- Ecritures de régularisation comptable (dépenses patrimoniales d'ordre) à hauteur de 7 653 038.43 € afin :
- d'intégrer dans les opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée les prêts fctva (fond de compensation de la taxe à la valeur ajoutée) et caisse d'allocations familiales (pour 1 577 936.41 €)
 - de comptabiliser sur un seul compte les participations des autres communes (et notamment de la métropole pour 6 075 102,02 €)
- **Recettes d'investissement**
Pour un total de 7 853 294.91 €

Recettes d'équipement

Chapitres 13 et 16 financements des opérations patrimoniales à hauteur de 48 500 € (28 000 € d'emprunt, 5 500 € de subventions et 15 000 € de participations des communes)

Recettes pour les opérations comptes de tiers

Chapitre 45 équilibres budgétaires des écritures relatives aux opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée pour 151 756.48 €

Recettes des opérations patrimoniales

Chapitre 041 opérations d'ordre patrimoniales pour 7 653 038.43 € (équilibre avec les dépenses)

La différence entre dépenses et recettes (6.96 € sera comptabilisé sur l'excédent constaté)

2. Prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) caf : droits et régularisations 2019

Où l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le tableau présenté,**
- de procéder aux versements de l'intégralité du droit PSEJ 2018 à chacune des communes conformément au tableau annexé.**

LE PRESIDENT,

J.J.CARLIN

AFFICHE LE 9 Octobre 2020